



Vacances d'été : Sous le regard de Marie

« Élevée au Ciel, Marie ne s'est pas éloignée de nous, mais demeure encore plus proche de nous et sa lumière se projette sur notre vie et sur l'histoire de toute l'humanité. Nous avons tous besoin de son aide et de son réconfort pour affronter les épreuves et les défis de chaque jour. »

Benoît XVI

Chers fidèles,

Les mois de juillet et août sont pour la plupart l'occasion de prendre quelques semaines de vacances. Mais pendant ces mois d'été, l'Église nous invite, le 15 août, à célébrer la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Pourquoi ne pas mettre alors ces semaines de détente sous la protection de Marie ? Pourquoi ne pas se reposer à l'ombre de son manteau, comme le montrent de nombreuses représentations de la Vierge ?

Durant ces vacances, demandons à Marie de nous garder de tout mal, de nous préserver de la tentation, de nous faire progresser dans la vie spirituelle. Soyons sûrs que celle qui contemple Dieu au Ciel et dont l'âme, unie à son corps glorieux, goûte un bonheur sans fin, nous protégera.

Ô Marie, couronnée de gloire au Ciel, priez pour nous, pauvres pécheurs !



Bergognone, *L'Assomption de la Vierge*, vers 1500,
Metropolitan Museum, New-York

Fête de l'Assomption

Privilège de la Sainte Vierge

« ...Nous affirmons, Nous déclarons et Nous définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, Marie toujours vierge, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée en corps et en âme à la Gloire céleste. »

Pie XII, 1er novembre 1950, Constitution apostolique *Munificentissimus Deus*.

L'Assomption de Marie a toujours fait partie de la foi de l'Église, et le dogme, proclamé en 1950, n'a fait en réalité qu'entériner en termes canoniques ce que l'Église a toujours cru. En effet cet événement surnaturel de l'élévation au Ciel du corps et de l'âme de la sainte Vierge a été attesté dans la dévotion des fidèles, dans l'art et dans la liturgie bien avant sa formulation dogmatique par l'Église.

Mais pour quelles raisons l'Église a-t-elle toujours affirmé ce privilège de la Sainte Vierge alors qu'aucun texte de la Sainte-Écriture ne nous en dit mot ?

Marie, Mère de Dieu

Au jour de la Visitation, Élisabeth s'exclame : « D'où m'est-il donné que la Mère de mon Seigneur vienne à moi ? ». Et c'est là la raison profonde, l'explication de ce dogme de l'Assomption. C'est parce que Marie est « Mère de Dieu » – Theotokos en grec – qu'il existe un lien étroit, unique, l'unissant au Christ. Marie a donné au Verbe son sang et sa chair. Voilà qui explique pourquoi le corps de Marie devait participer à la gloire du Fils ressuscité.

C'est en 431, au concile d'Éphèse que l'Église a proclamé Marie « Mère de Dieu. »

La maternité d'un être est le processus

par lequel un être vivant procède d'un autre être vivant qui lui donne la même nature.

Ainsi, Marie est Mère du Verbe selon sa nature humaine car la mère donne sa nature à l'enfant, bien que celui-ci soit un être distinct.

Marie a donné au Christ d'être vrai homme, lui qui était vrai Dieu.

On comprend alors le rôle unique de Marie dans le mystère de l'Incarnation et donc dans celui de la Rédemption du monde, dans le mystère de notre salut.

Ainsi, comme le corps du Christ a été formé du corps de Marie, il convenait que le corps de Marie partageât le sort du corps du Christ. Tel est le premier argument en faveur de ce dogme de l'Assomption.

L'Immaculée Conception

Mais ne croyons pas que la Très Sainte Vierge Marie a reçu cette grâce d'être la Mère du Sauveur comme « par hasard ».

Pour un si grand privilège, Dieu a proportionné Marie à son divin Fils : Il l'a comme « adaptée » à sa vocation de Mère de Dieu par une grâce spéciale : la préservation de tout péché.

Ainsi à sa conception Marie n'a pas contracté ce péché originel avec lequel nous naissons tous, conséquence de la faute de nos premiers parents, Adam et Ève.

Durant sa vie également Marie est restée sans tache, ne commettant aucun péché.

Et si Notre-Dame a été préservée du péché, il convenait de ce fait que son corps fût exempt de la décomposition qui est une conséquence du péché. C'est là le second argument.

abbé Arnaud Evrat, FSSP

2^{ème} Pèlerinage à Ars et Lyon – 18 et 19 septembre 2010

Comme l'année passée, notre communauté se rendra à Ars sur le tombeau du saint Curé afin de prier pour tous les prêtres et futurs prêtres.

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre organise un **pèlerinage à Ars (Ain, France) les samedi 18 et dimanche 19 septembre 2010**. Ce pèlerinage réunira des fidèles de plusieurs apostolats de la Fraternité en France, Suisse ou Allemagne. Il sera également le pèlerinage de rentrée du Séminaire Saint-Pierre de Wigratzbad (Allemagne) : une soixantaine de séminaristes nous accompagneront.

Le samedi soir, nous irons également nous recueillir à la basilique Notre-Dame de Fourvière (à Lyon) et prier devant la statue de la Vierge Noire.

Départ de Fribourg en bus le samedi matin ; retour à Fribourg le dimanche soir.

Renseignements et programme : www.fssp.ch/fr ou au 026 481 41 05

Attention ! Merci de s'inscrire rapidement.

Changement exceptionnel

En raison du Festival de Musiques Sacrées à l'église Saint-Michel, le **dimanche 11 juillet** et le **dimanche 18 juillet 2010** la messe dans la forme extraordinaire aura lieu à l'église Saint-Jean (Planche-supérieure, Fribourg) à 10h00

Fête de Sainte-Anne

lundi 26 juillet 2010

La famille Jungo invite les fidèles qui le souhaitent à venir fêter sainte Anne, patronne de la chapelle d'Hattenberg :

9h00 Chapelet

9h30 Messe chantée

11h00 apéritif dinatoire

Première Messe

de l'abbé Jérôme Bucker

L'abbé Jérôme Bucker, ordonné prêtre par le Cardinal Antonio Cañizares samedi 3 juillet 2010 au Séminaire Saint-Pierre de Wigratzbad, célébrera une **première Messe en l'église Saint-Michel le dimanche 12 septembre prochain**.



Calendrier liturgique et horaires

● Église du Collège Saint-Michel

rue Saint-Pierre Canisius, Fribourg

Tous les dimanches et fêtes chômées :

9h45 Office de Tierce

10h00 Messe chantée

A noter pour ces mois :

- dimanche 4 juillet 2010 : 6ème dimanche après la Pentecôte
- dimanche 11 juillet 2010 : pas de messe à St-Michel (messe à St-Jean)
- dimanche 18 juillet 2010 : pas de messe à St-Michel (messe à St-Jean)
- dimanche 25 juillet 2010 : 9ème dimanche après la Pentecôte
- dimanche 1er août 2010 : 10ème dimanche après la Pentecôte
- dimanche 8 août 2010 : 11ème dimanche après la Pentecôte
- dimanche 15 août 2010 : Assomption de la Très Sainte Vierge
- dimanche 22 août 2010 : 13ème dimanche après la Pentecôte
- dimanche 29 août 2010 : 14ème dimanche après la Pentecôte

● Église Saint-Jean

Planche-supérieure, Fribourg

Tous les lundis et mardis (y compris pendant l'été) :

18h30 Messe basse

A noter pour ces mois :

- dimanche 11 juillet 2010 : 7ème dimanche après la Pentecôte, messe à 10h
- dimanche 18 juillet 2010 : 8ème dimanche après la Pentecôte, messe à 10h

● Oratoire de la Maison Saint-Pierre Canisius

Chemin du Schönberg 8, Fribourg (située sur la route St-Barthélemy, bus ligne 2 - Arsent)

Du mercredi au vendredi :

Attention : vérifier l'horaire en cette période de vacances scolaires (sur la porte de la maison)

18h30 Messe basse

● Chapelle Sainte-Anne d'Hattenberg

derrière Bourguillon

Tous les samedis :

9h00 Chapelet

9h30 Messe basse

Confessions

En semaine :

Confessions avant ou après la messe sur demande

Attention : du 5 juillet au 31 août, pas de permanence de confessions le lundi et mardi soir à la Cathédrale Saint-Nicolas. Reprise le lundi 6 septembre.

Intentions de Messe

Pour faire célébrer des Messes à l'intention de vivants ou de défunts, vous pouvez remettre au prêtre votre offrande dans une enveloppe en y indiquant clairement l'intention. Merci de ne pas donner plus de 2 ou 3 intentions par semaine.

Pour joindre un prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre :

Abbé Arnaud Evrat (en cas d'urgence : 079 295 97 41)

Maison Saint-Pierre Canisius, Chemin du Schönberg 8, 1700 Fribourg

026 488 00 37 - www.fssp.ch - www.mysteriumfidei.ch